

Le plan du gouvernement pour améliorer le bien-être animal

Le ministre de l'Agriculture, Didier Guillaume a dévoilé ce mardi 28 janvier 2020 un plan en faveur de la protection et l'amélioration du bien-être animal. Pour lutter contre l'abandon des animaux, les propriétaires de chats non-identifiés risqueront une amende de 135 euros.

publié le 28/01/2020 à 09:11



Le ministre de l'Agriculture Didier Guillaume annonce ce mardi matin quinze nouvelles mesures consacrées au bien-être animal.

Le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation entend notamment interdire la castration à vif des porcelets et le broyage des poussins d'ici à fin 2021.

Le bien-être animal est au cœur d'un nouveau plan annoncé ce mardi matin par Didier Guillaume. Invité de Jean-Jacques Bourdin sur RMC/BFMTV, le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation a dévoilé une partie des quinze mesures qui le composeront.